

Université d'été du cdH

Discours de Joëlle Milquet

« Un devoir de responsabilité et de créativité »

Chevetogne, le 29 août 2009

Pendant toute la campagne, nous avons dit que, face aux multiples crises financières et économiques, sociales, sociétales, environnementales et démographiques que nous connaissons, nous devons faire deux choses : gérer la crise financière et économique avec le sens de la responsabilité et préparer la société de l'après-crise avec le sens de la créativité.

Le sens de la responsabilité et celui de la créativité seront les deux fils orange du cdH, non seulement pour la rentrée politique mais aussi pour cette année parlementaire qui s'ouvre à nous et surtout pour cette législature nouvelle porteuse d'un nouveau projet et avec de nouvelles équipes régionales et communautaires.

Gérer la crise demandera à la fois le sens de la responsabilité et de la vérité aux citoyens dans un contexte budgétaire et macroéconomique difficile, le sang-froid nécessaire pour prendre les décisions qui s'imposent à court terme mais aussi à long terme, pour préserver les générations futures ainsi que l'expérience du pragmatisme et de la gestion.

Préparer la société de l'après-crise demandera le sens de la créativité, celui du volontarisme et de l'imagination, de la remise en question nécessaire face aux dérives de notre système financier et économique et de notre mode de consommation et de croissance épuisé. Nous devons avoir l'audace d'être innovants dans la définition d'un nouveau modèle de développement plus humain et plus durable et de prendre dès à présent des mesures fortes et neuves pour investir dans de nouvelles politiques pour demain.

La crise est un défi certes difficile mais c'est aussi une chance énorme que nous ne pouvons rater, la chance d'oser la rupture et de développer un nouveau modèle de croissance basé sur l'intelligence, le respect de l'environnement et une redistribution plus juste.

Gérer la crise demande d'être au chevet de notre société, **préparer l'après-crise** demande de penser un tout nouveau monde.

Responsabilité et créativité, gérer la crise et préparer une nouvelle société. Gérer le présent et dessiner le futur. Voilà les enjeux essentiels des prochains mois, au niveau international et européen, au niveau national et régional. Voilà la mission qui nous est demandée. Voilà les défis que nous voulons relever avec vous. Voilà les qualités que nous devons avoir.

Comme vous le savez, nous avons des idées et des projets plein la tête et des équipes ministérielles, parlementaires et locales compétentes et prêtes à les relever. Je me limiterai aujourd'hui à 5 thèmes qui sont essentiels pour le cdH et dont, pour certains, nous assumons la gestion ministérielle.

1. Maintenir l'emploi durant la crise : une troisième phase de mesures anticrises et une stratégie collective volontariste et cohérente

Maintenir l'emploi sera la priorité numéro 1 du cdH. Il s'agit d'une conviction d'autant plus forte que j'ai choisi volontairement de négocier la présence de Ministres cdH aux rênes de l'Emploi dans les différents niveaux de pouvoir en vue non seulement d'assumer nos responsabilités dans les matières les plus exposées en période de crise, mais aussi et surtout en vue d'avoir enfin une capacité de politique cohérente au niveau de l'emploi.

Depuis le début de la crise, nous avons réagi vite et fort tant au niveau fédéral qu'au niveau régional pour maintenir l'emploi et le pouvoir d'achat des personnes.

Au niveau fédéral : Plan de relance, augmentation des indemnités en matière de chômage économique, création obligatoire des cellules pour l'emploi et outplacement pour les plus et les moins de 45 ans, chômage économique pour les intérimaires, formation pour les chômeurs économiques, création de plus de 3000 emplois dans le secteur non-marchand, trois mesures complémentaires d'aménagement du temps de travail et d'équivalent de chômage économique pour employés qui connaissent un succès réel.

Moralité : une augmentation des taux de chômage jusqu'à présent raisonnable et maîtrisée notamment à Bruxelles et en Wallonie, avec en outre pour la Belgique une augmentation du chômage inférieure à celle de la zone euro : 8.1 contre 9.4.

Cette situation, nous la devons notamment à la performance, la flexibilité et l'attractivité de notre système de chômage économique permettant aux entreprises d'éviter au maximum, jusqu'à présent, les licenciements structurels.

Notre devoir dès à présent sera non seulement de permettre de continuer pour une deuxième période de 6 mois à partir de janvier 2010 de bénéficier de ces mesures, comme cela a été rendu possible dans la Loi, mais aussi et surtout d'obtenir un accord pour des mesures complémentaires en matière d'emploi au niveau fédéral et régional.

Au niveau fédéral, je prépare avec mes équipes, l'ONEM et l'administration des mesures concrètes ciblées pour l'automne et la discussion budgétaire afin de constituer une troisième phase de mesures anticrises, après celles de novembre et de mai et au-delà de l'ensemble des mesures déjà prises dans le cadre du plan emploi.

Je propose également d'avoir une union sacrée au niveau belge entre tous les niveaux de pouvoir afin de définir une stratégie collective pour protéger l'emploi face à la crise.

La meilleure réponse pour protéger l'emploi face à la crise sera de fédérer enfin toutes les énergies des différents niveaux de pouvoir et des partenaires sociaux, ainsi que celles de la majorité et de l'opposition en vue de préparer les mesures coordonnées indispensables en matière de protection de l'emploi. Loin des querelles institutionnelles ou politiques, il est indispensable que nous puissions dans le respect des compétences de chacun soutenir mutuellement les projets à la fois collectifs et spécifiques des différents niveaux de pouvoir.

Des initiatives seront donc prises dès le mois de septembre pour **organiser une conférence interministérielle de l'emploi et des rencontres avec les partenaires sociaux en vue de discuter des mesures complémentaires anticrises pour les budgets 2010.**

La présence de Ministres cdH dans les différents ministères de l'Emploi pourra jouer un rôle fédérateur essentiel.

La première priorité dans ce cadre sera de **préparer un plan de mesures d'urgence pour l'emploi des jeunes qui quittent l'école** et pour lesquels les risques de chômage sont élevés. Nous devons prendre des mesures fortes et visibles, au-delà du plan de qualification et d'accès aux formations et stages prévu ci-dessous, pour permettre pendant les deux prochaines années, leur accès à l'emploi via notamment des mesures importantes de diminution du coût du travail via notamment l'activation de l'allocation de chômage.

2. Lancement d'un vaste plan de qualification et de formation pour les francophones

Par ailleurs, s'il y a un deuxième thème essentiel sur l'emploi et tout aussi prioritaire pour le cdH, une matière qui non seulement permet à la fois de gérer la crise et de préparer la société de l'après crise, c'est bien l'investissement dans le capital humain, la première richesse de notre société. La concentration des efforts dans la qualification, la formation, l'enseignement et l'accès à l'emploi de nos citoyens et surtout des jeunes.

Donner à chacun, et notamment à chaque jeune, les moyens d'accéder à un emploi de qualité qui répond à ses attentes et, en même temps, permettre aux entreprises de disposer d'un personnel qualifié et d'une réelle force d'innovation, tel est le double objectif que se fixent les Ministres cdH de l'Enseignement, de l'Emploi et de la Formation présents à tous les niveaux de pouvoir.

Pour atteindre ce double objectif, la première priorité est d'investir dans le capital humain, la formation, et les qualifications des futurs travailleurs.

En effet, à la fois la première capacité d'insertion par l'emploi et la première richesse de notre économie, c'est notre capital humain.

C'est la raison pour laquelle le cdH en avait fait la première priorité de son programme.

C'est la raison pour laquelle il a demandé de pouvoir exercer aux différents niveaux de pouvoir les compétences-clés qui le concernent.

C'est la raison pour laquelle il a demandé et obtenu que chacune des déclarations de politique régionale commencent par un texte commun plaçant l'investissement dans le capital humain comme première priorité à la fois du plan Marshall 2 et du plan de développement urbain durable de Bruxelles.

Dans la période de crise que nous connaissons, nous devons plus que jamais préparer la relance et la future insertion des travailleurs dans la nouvelle économie en investissant dans la qualification, la formation et la réorientation et non en relâchant les efforts.

En ces temps de crise, l'activité économique connaît de nouvelles mutations. A nous de saisir cette opportunité pour investir dans de nouveaux secteurs. Pour cela, il est essentiel d'investir dans la formation des travailleurs de demain, dans le respect des missions de chaque opérateur d'enseignement et de formation.

Par ailleurs, en dépit de l'importance du chômage en Belgique, il existe également de nombreuses offres d'emploi non remplies. Il y a donc une réelle inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Des efforts importants ont déjà été réalisés ces cinq dernières années en Wallonie grâce, notamment, aux apports du Plan Marshall.

C'est la raison pour laquelle la seconde grande ambition du cdH pour la législature qui s'annonce est d'**organiser un investissement massif dans la qualification et la formation.**

Aussi, le cdH souhaite poursuivre cette politique sur le long terme et mettre la qualification et la formation d'excellence pour tous au cœur de notre projet politique.

Sur base de nos engagements électoraux et des deux déclarations de politique régionales, les quatre Ministres cdH de l'Enseignement et de l'Emploi proposent de mettre en place **un vaste « plan de qualification pour les francophones »** impliquant à la fois la Communauté française, la Région wallonne, la Région bruxelloise et l'Etat fédéral et fédérant l'énergie de tous les acteurs, institutions et partenaires sociaux concernés.

L'objectif est de concentrer et coordonner les efforts à la fois de tous les niveaux de pouvoir et de tous les acteurs concernés derrière des objectifs communs chiffrés et ambitieux et un plan coordonné d'actions conjointes.

Le but poursuivi vise à :

- renforcer fortement les **offres de formation et de stages** ;
- **décloisonner et mieux coordonner les actions** tant publiques que privées ou associatives, tant fédérales que régionales, tant communautaires que locales ;
- établir un réel trajet ininterrompu de la qualification allant de l'école au premier emploi en passant soit par l'enseignement supérieur ou de promotion sociale, la formation professionnelle, les stages, le stage d'attente selon un parcours intégré et continu qui se poursuit pendant le travail ou la recherche d'un travail et ce, quel que soit l'âge.

Ce plan devra intégrer à la fois les efforts des pouvoirs publics et des entreprises.

- En ce qui concerne les pouvoirs publics, ce plan devra intégrer différentes dimensions et principalement :
 - le **programme d'excellence collective pour l'enseignement** et plus spécialement la réforme de l'enseignement technique et professionnel ;
 - l'établissement des **pôles de formation par bassin de vie** ;
 - les programmes de formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs ;
 - le renforcement de **l'accompagnement offert aux demandeurs d'emploi** et des capacités de formation pendant la période d'inscription au chômage ;
 - la coordination avec les services locaux et associatifs actifs dans le secteur de l'insertion et de l'emploi.
- En ce qui concerne les entreprises, ce plan devra intégrer les efforts de formation et les offres de stages ainsi que **l'instauration de partenariats** avec les établissements d'enseignement, les services régionaux et fédéraux de l'emploi.

L'ensemble des instruments à disposition seront sollicités pour y concourir : renforcement des efforts de formation, création de places de stage, développement et simplification des formules de formation en alternance, concentration des mesures sur les publics qui le nécessitent davantage, meilleure coordination entre les différents acteurs, valorisation des métiers techniques, amélioration de la transparence et de la lisibilité des parcours possibles, amélioration de la qualité partout et pour tous (équipements adéquats – acquisition de compétences communes – formation des enseignants), articulations enseignement-formation dans des parcours d'éducation et de formation tout au long de la vie, **investissements dans la formation préparant aux nouveaux emplois et notamment aux emplois verts.**

L'ensemble des opérateurs doivent se mobiliser pour lutter contre les pénuries de main d'œuvre, développer les compétences liées aux métiers d'avenir et favoriser l'apprentissage des langues.

Chacun des Ministres cdH prendra l'initiative durant le mois de septembre de proposer dans les différents gouvernements le projet de lancement, avec les différents niveaux de pouvoir concernés et acteurs concernés, d'un plan commun de qualification ambitieux.

Ce plan sera élaboré sur la base de **différentes tables rondes qui seront organisées durant le mois d'octobre** avec l'ensemble des partenaires.

Sur cette base, et lorsque cela s'avèrera nécessaire, des accords de partenariats ainsi que des accords de coopération pourront être conclus.

Le cdH a donc élaboré différentes pistes de propositions à intégrer dans le plan de qualification incluant **les 10 priorités suivantes** :

1. Multiplier les lieux et les offres de stages ;
2. Doper l'offre d'enseignement en Alternance ;
3. Refonder l'enseignement professionnel et technique et l'articuler à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle ;
4. Planifier un nouvel effort de formation de la part des entreprises et des pouvoirs publics ;
5. Créer des pôles de formation dans chaque bassin de vie en Wallonie et à Bruxelles ;
6. Mieux orienter chaque jeune ;
7. Garantir la qualité et la cohérence des formations ;
8. Reconnaître et valider les compétences acquises ;
9. Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, notamment des jeunes, et y inclure une plus grande part d'offres de formation et de capacité de suivi des formations :
 - Un nouveau plan d'accompagnement des demandeurs d'emploi ;
 - Un accompagnement amélioré pour les jeunes ;
 - Permettre à ceux qui sont frappés par la crise de rebondir ;
 - Insérer les publics plus éloignés du marché de l'emploi.
10. Développer de nouveaux concepts :
 - Développer les « contrats-formation » et augmenter le nombre des formateurs et accompagnateurs ;
 - Développer les « contrats-formation » ;
 - Augmenter le nombre de formateurs et accompagnateurs.

3. Budget : ni austérité myope, ni laxisme irresponsable, mais une rigueur indispensable

La confection des budgets 2010 et 2011 sera le second enjeu de la rentrée. La situation budgétaire de l'Etat fédéral s'est fortement dégradée en raison de la crise financière et économique qui nous a contraints à laisser jouer les stabilisateurs automatiques pour amortir le coût social de la crise et favoriser la relance économique. **Mais nous payons aussi aujourd'hui l'héritage des années 2000-2008 et des majorités antérieures qui, en période de haute conjoncture, n'ont pas eu le courage de maintenir un solde primaire suffisant** et de dégager les boni nécessaires pour financer notamment les politiques du futur et notamment le choc du vieillissement et le coût des pensions. Nous vivons, au-delà du déficit de la crise conjoncturelle, un déséquilibre budgétaire structurel important parce que les gouvernements antérieurs ont fait exploser les dépenses publiques et diminuer les recettes en les finançant par des opérations non récurrentes [les fameux « one-shot »] et donner une apparence de budget équilibré. Nous payons aujourd'hui la politique budgétaire laxiste des gouvernements précédents autant que la crise économique.

Les ressources des entités fédérées sont elles aussi fortement influencées par l'évolution de l'environnement macro-économique, mais aussi par le biais des mécanismes de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989. La diminution importante des recettes régionales et communautaires provenant de l'Etat fédéral, est, en outre, accompagnée par une baisse du produit des impôts régionaux, notamment les droits d'enregistrement et les droits de succession, en Wallonie mais surtout à Bruxelles, tandis que la capacité pour la Communauté française de résorber son déficit est fortement restreinte par l'importance du poids dans son budget des salaires et des moyens de fonctionnement alloués à l'enseignement.

L'ampleur des déficits annoncés nous place devant des enjeux d'autant plus importants que le cdH est à la manœuvre des politiques budgétaires tant au niveau fédéral que régional et communautaire.

Il s'agira ni plus ni moins à la fois de sortir du déficit et de prendre des mesures fortes inédites pour y arriver sans affaiblir nos politiques sociales et surtout sans faire l'erreur de ne pas investir concomitamment dans les politiques clés pour l'avenir à savoir les politiques liées à la nouvelle dynamique économique durable que nous devons construire, au capital humain, à l'environnement et à l'allongement du temps de la vie.

Dans ce débat difficile, nous voulons jouer la carte de la responsabilité et éviter de nous enfermer dans des exclusives ou ukases publiques stériles et contre productives. Tout le monde devra faire des efforts.

Nos lignes de force dans ce débat sont les suivantes :

- Pas de tabous excessifs et ni d'acharnement d'austérité irresponsable ;
- Tenter d'arriver à l'équilibre au niveau fédéral ni trop tôt, ni trop tard, mais en 2015, et permettre aux entités fédérées francophones d'arriver à l'équilibre au même moment que le fédéral ;
- Imposer des efforts équilibrés devant toucher tant la diminution des dépenses que l'augmentation des recettes (essentiellement liées à la protection d'environnement et de la planète et à une meilleure redistribution entre les charges pesant sur le travail à diminuer et celles liées aux revenus du capital) ;
- **Faire de la politique de l'emploi un sanctuaire protégé** et ne prendre aucune mesure qui augmente le coût du travail, mais plutôt qui le diminue notamment à l'égard des groupes cibles les plus prioritaires ;
- Renforcer l'efficacité du fonctionnement des pouvoirs publics c'est-à-dire devoir faire mieux avec moins ;
- Ne pas toucher aux droits sociaux fondamentaux et continuer à faire jouer pendant une période de crise les stabilisateurs automatiques protégeant le niveau de vie de la classe moyenne et des plus démunis ;
- Demander une participation de l'effort à tous les niveaux de pouvoir sans imposer de charges excessives à la Région wallonne, Communauté française et surtout à **la Région bruxelloise qui a besoin de refinancement urgent.**

Ne nous voilons pas la face. Relever ce défi ne sera pas aisé. Au-delà du débat sémantique entre les partisans de la rigueur et ceux de l'austérité, nous avons l'obligation de jouer l'équilibre, de parler vrai et d'être pédagogues.

4. Ne pas « gaspiller » la crise financière et oublier d'en tirer les leçons

Au moment où les Etats endettés notamment par le sauvetage des banques qu'ils ont dû opérer vont devoir prendre des décisions difficiles, les Bourses européennes retrouvent peu à peu leur niveau d'avant la crise Fortis et les Banques affichent à nouveau des bénéfices au second trimestre.

Les annonces d'une reprise économique sont bien entendu positives si elles ne gomment pas la volonté de réformer fortement le système qui a causé la crise, si elles ne signifient pas le souhait ressenti de plus en plus de juste vouloir continuer à faire un peu de la même chose avec une irresponsabilité qui pourtant à démontrer son caractère fatal. Cette reprise éventuelle arrive sans que les leçons de la crise n'aient été encore concrètement tirées.

Paul Krugman, prix Nobel d'économie, estimait d'ailleurs, il y a peu, que : « *la manière dont nous avons agi pour éviter une complète répétition de la Grande dépression a eu un inconvénient : nous avons probablement sauvé l'économie trop tôt, avant qu'une volonté politique en faveur d'une réforme fondamentale n'ait été suffisamment forte pour susciter des changements* » et de rajouter : « *je crains bien que tout va recommencer dans un avenir pas très lointain* ».

Nous sommes, au cdH, au même titre que Paul Krugman et beaucoup d'autres éminents économistes, convaincus qu'**il est essentiel de tirer les leçons de cette crise et que l'Europe doit avoir un rôle majeur à jouer dans la régulation et la redéfinition des règles du système financier international.**

Les agences de notation ont certes été réglementées en Europe... mais pas encore vraiment aux USA. Or, ces agences sont surtout américaines. On n'a pas encore mis en place une procédure d'autorisation des produits financiers... Personne n'en parle plus !

On envisageait pourtant en Europe d'exiger que ces produits, même lorsqu'ils sont vendus de gré à gré, soient soumis à un système de clearing, ce qui aurait pour effet d'apporter un peu de transparence et de standardisation de ces produits... Mais aucune proposition concrète n'a pas été faite, jusqu'à présent, et les Américains ne veulent pas d'un tel système en Europe.

Les règles comptables fondées sur la « fair value » favorisent la volatilité. Elles amplifient les résultats dans les bonnes périodes et l'inverse en cas de crise. L'IASB a fait une proposition en vue de changer ces règles mais son texte introduit en réalité plus de « fair value »... C'est l'inverse de ce qu'il faut faire !

Le capital des banques reste insuffisant et, surtout, elles ne construisent pas de réserves suffisantes en période faste pour être utilisées en période de crise. La Commission discute de textes, mais rien n'est finalisé et nous entendons de nouveau les banques vouloir partager de plantureux bénéfices quand les réserves restent insuffisantes.

Le système de rémunération des dirigeants n'a pas fondamentalement changé. Même si une recommandation existe au niveau européen, aucun texte contraignant n'existe vraiment. On travaille sur des pistes trop peu substantielles.

Aucune vraie avancée n'a été faite sur le rôle des dirigeants des banques, les mécanismes de contrôle interne à mettre en place, le rôle du conseil d'administration.

La Commission européenne va bientôt proposer la mise en place d'autorités de supervision européennes. Mais, au-fur-et-à-mesure des discussions, les pouvoirs de ces institutions fondent comme neige au soleil.

Bref, après les grandes déclarations, ce sont les grandes déceptions. Plus le processus de décision est long, plus la reprise éventuelle risque d'en amenuiser la force.

C'est pourquoi **nous exigerons en Belgique le dépôt en 2009 d'un projet exécutant au niveau national les recommandations du rapport Lamfalussy** et nous suivrons avec vigilance la poursuite du processus européen dans le cadre duquel, **comme futur pays président de l'Union, nous aurons un devoir de rôle moteur essentiel.**

Il est indispensable de mieux protéger les consommateurs face à une innovation financière qui ne permet plus d'évaluer correctement le risque attaché aux produits financiers. L'encadrement des agences de notation est à cet égard déterminant. A l'instar de ce qui se fait pour de nouveaux médicaments, on pourrait aussi envisager qu'un nouveau produit financier ne puisse être commercialisé qu'après avoir été autorisé par une instance de contrôle indépendante.

Les agents financiers doivent être mieux responsabilisés, notamment en encadrant davantage les modes de rémunérations. Pour une fois, je ne peux qu'être d'accord avec Nicolas Sarkozy lorsqu'il estime que *« la rémunération des traders est un élément essentiel pour que la crise que nous avons vécue ne se reproduise pas »*. Aussi, **il faut en finir avec les boni plantureux liés à des prises de risques absolues et totalement inconsidérées.** Les intermédiaires financiers devraient également se voir imposer de conserver dans leur portefeuille un pourcentage significatif des risques des produits de titrisation qu'ils créent.

Les marchés financiers doivent également être mieux contrôlés. La défaillance des superviseurs financiers est l'une des causes de la crise. Le contrôle prudentiel doit être renforcé au niveau belge comme au niveau européen. Les normes comptables doivent également être revues afin d'atténuer les effets procycliques de normes actuelles qui ont renforcé l'ampleur de la crise. Les métiers des banques de dépôts et des banques d'investissements devraient être mieux cloisonnés.

Nous ne pouvons pas non plus accepter que persistent les déséquilibres macro-économiques mondiaux. L'endettement, apparemment sans limite, des Etats-Unis fragilise l'ensemble du système financier mondial. Sans une réforme du système monétaire international et une modification du rôle du FMI et de la Banque mondiale, afin d'en faire de véritables « Conseils de sécurité économique et sociale » et d'authentiques instruments d'une gouvernance mondiale de la finance globalisée, le système financier mondial ne sera jamais stabilisé. Nous devons sérieusement envisager la création d'une monnaie internationale qui se substituerait au dollar afin que les Etats-Unis soient soumis à la même discipline monétaire que les autres pays.

Sur ces différents points, comme sur de nombreux autres, des projets de réforme existent ou ont été initiées, tant au niveau belge qu'au niveau européen. Les premiers signes de reprise ne doivent pas nous inciter à y renoncer. Comme le souligne Paul Krugman, nous ne pouvons pas nous payer le luxe de gaspiller cette crise.

5. Une réforme de la justice !

Le feuilleton de l'été fut judiciaire. Il est donc important que les magistrats, à qui l'on confie de plus en plus de responsabilités par ailleurs, puissent rendre des comptes tout en restant bien évidemment « indépendants ». **Mais indépendance ne signifie pas absence d' « accountability »** (nécessité de rendre des comptes).

Par ailleurs, il a déjà été souligné lors de la Commission Fortis que la procédure disciplinaire interne à la magistrature, déjà adaptée en 2002, pourrait encore être améliorée. Un projet à ce sujet est à l'étude au sein du cabinet du Ministre de la Justice. Nous demandons de réformer au plus vite la procédure disciplinaire afin de la confier à un organe judiciaire indépendant, éloigné des Chefs de corps.

A cet égard, d'autres dossiers d'envergure sont brûlants en matière de justice. Ainsi en est-il de la réforme du paysage judiciaire annoncée par le Ministre de la Justice.

Le cdH est certainement partisan d'une modernisation de l'organisation judiciaire tant dans ses aspects statutaires qu'organisationnels en vue de la rendre plus performante. Cela passe par une décentralisation de certains services et davantage d'autonomie en termes de gestion des moyens humains et matériels, et une responsabilisation accrue des Chefs de corps. Une rationalisation des moyens peut aussi justifier un changement du paysage judiciaire. Il faut cependant toujours veiller à garantir une justice de proximité vis-à-vis du citoyen.

Il nous paraît par ailleurs nécessaire de souligner les préalables indispensables à toute réforme :

- Toute réforme doit se faire en respectant le principe fondamental de l'indépendance du juge et du système judiciaire ;
- Les objectifs de la réforme doivent être clairement cernés au départ ;
- Il importe, d'un point de vue méthodologique, de commencer par une analyse rigoureuse des missions et processus de travail afin de déterminer un niveau de prestation considéré comme adéquat et ensuite d'allouer les moyens nécessaires pour l'atteindre. Une mesure de la charge de travail fiable préalable est indispensable. Enfin, il doit s'ensuivre une adaptation des méthodes de travail et des moyens en fonction des résultats ;
- La réforme doit se faire en concertation avec tous les acteurs concernés (associations représentatives des magistrats et du personnel et membres du personnel de l'ordre judiciaire, organes stratégiques et consultatifs de la justice, ordres des barreaux etc.) ;
- Une réforme de cette ampleur doit également tenir compte de l'évaluation de l'application des réformes précédentes, ainsi que des travaux actuellement en cours au sein de l'ordre judiciaire lui-même et des rapports ou études remis par les acteurs tels le CSJ ;

- La réflexion doit prendre en compte les implications budgétaires et statutaires de la réforme. Car la réforme aura un coût. Par ailleurs, elle n'aura de chances de succès que si les acteurs y trouvent certains bénéfices, en termes de conditions de travail, de statut, de rémunération. Ce fut le cas pour la réforme de la police. Il faut donc des marges budgétaires suffisantes, ce qui constitue le nerf de la guerre. Des choix devront donc être faits. A cet égard, la plus-value de la création d'un grand tribunal intégré et d'un guichet unique ne me paraît à ce jour pas démontrée.

6. Réussir la procédure de régularisation et la rentrée scolaire

Les deux défis du mois de septembre seront également la réussite de la rentrée scolaire et celle de la procédure de régularisation, deux dossiers chauds hérités en juillet par le cdH.

En ce qui concerne la régularisation, nous sommes en train, avec Melchior (dont je salue la manière dont il a pris à bras le corps avec intelligence et rapidité le dossier), de mettre sur pied l'ensemble de la procédure et l'explication de l'accord dans **un vade-mecum qui sera présenté mercredi**. Nous avons tout mis en œuvre pour débloquer ce dossier et préparer un déroulement harmonieux de l'opération et respectueux de l'accord de Gouvernement.

Enfin, mardi, nos enfants et l'ensemble des élèves feront leur rentrée scolaire, Marie-Dominique fera aussi la sienne avec l'épineux dossier des inscriptions qu'elle gère maintenant avec fermeté et écoute pour trouver toutes les solutions les plus efficaces et offrir au plus tôt une place pour chaque élève.

Voilà comme vous le voyez, nous avons du pain sur la planche pour une rentrée axée sur la responsabilité et la créativité.

Je vous remercie.

* *
*